



Doc. 15506  
26 avril 2022

## Conséquences de l'agression persistante de la Fédération de Russie contre l'Ukraine: rôle et réponse du Conseil de l'Europe

### Amendement<sup>1</sup> n° 29

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.2, insérer le paragraphe suivant:*

«à créer, dans chaque État membre, des installations pour réparer tout équipement ukrainien endommagé dont l'Ukraine a besoin pour poursuivre sa résistance contre la guerre russe;»

*Déposé par:*

RUSSELL Simon, Royaume-Uni, CE/AD  
BLENCATHRA David, Royaume-Uni, CE/AD  
HOWELL John, Royaume-Uni, CE/AD  
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE/AD  
MACKRORY Cherilyn, Royaume-Uni, CE/AD  
NATALUKHA Dmytro, Ukraine, CE/AD  
TAMAŠUNIENĖ Rita, Lituanie, CE/AD

---

1. 2022 - Deuxième partie de session

